

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE SAINT AULAYE-PUYMANGOU**

Nombre de conseillers

En exercice : 19

Présents : 18

Votants : 19

L'an deux mil vingt et un, le quatorze avril.

Le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Salle des Fêtes de Saint-Aulaye, sous la présidence de M. Yannick LAGRENAUDIE, Maire de Saint Aulaye-Puymangou.

Date de convocation du Conseil Municipal : 8 avril 2021.

**PRESENTS** : M. LAGRENAUDIE, MM. EYMARD, JAULIN, VARIN, DENOST, Mmes GRANGE, BACQUEY, MM. CONESA, RAPEAU, Mmes MARTY, FERNANDES, HUGUES, CAILLAT, ROUQUETTE, MM. DESSAIGNE, JOSSIEN, Mmes DUCHÊNE, WOLF.

**ABSENT** : M. TRAISSAC (pouvoir à M. LAGRENAUDIE).

**Secrétaire** : Madame GRANGE.

**Objet** :

La Commune de Saint Aulaye-Puymangou, labellisée « Agenda 21 », « Petite Cité de Caractère » et « Petite Ville de Demain » est pleinement engagée dans la transition énergétique et le développement durable.

Elle possède à ce titre une centrale hydroélectrique et accompagne un projet de centrale photovoltaïque de 12Mw sur 15 hectares.

- Considérant que ce projet éolien situé en pleine forêt de la Double est composé d'aérogénérateurs de 182 mètres de haut en bout de pale,

- Considérant que la hauteur de ces mâts portera atteinte à l'environnement par son impact visuel,

- Considérant le préjudice causé à la faune et à la flore,

- Considérant la difficulté d'accès par des routes communales étroites pour l'installation de ces éoliennes,

- Considérant l'aspect environnemental préservé du massif forestier de la Double,

- Considérant l'impact négatif pour la qualité de vie des riverains et le cadre de vie de la population,

- Considérant les retombées négatives pour les valeurs immobilières et la fréquentation touristique,

- Considérant l'opposition de 32 conseils municipaux alentour,

- Considérant la motion du Conseil Départemental s'opposant à l'implantation d'éoliennes en Dordogne,

- Considérant que l'avis favorable voté par le Conseil Municipal du 7 octobre 2016 sous la mandature précédente, ne correspond pas aujourd'hui à la position des élus,

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur le refus de ce projet éolien.

Affichée le :

16 AVR. 2021

Le Conseil Municipal, après en avoir voté à bulletin secret, par :

14 voix POUR (le refus),

2 voix CONTRE (le refus)

3 abstentions

**AR Prefecture**

024-200059152-20210414-DEL\_01\_14\_04\_21-DE  
Reçu le 15/04/2021  
Publié le 15/04/2021

**FOLIO 105**

**REFUSE** le projet éolien sur le territoire communal et communautaire.

Au registre sont les signatures.

A Saint Aulaye-Puymangou, le 15 avril 2021,  
Le Maire,

